

LE JUGE OLYMPIQUE PUBLIE LE 18 FEVRIER 2010 A 06H51 | MIS A JOUR LE 18 FEVRIER 2010 A

La Presse Affaires - 18 févr. 2010

En 2002, Yves Fortier obtient la consécration dans le milieu juridique sportif: une nomination à la chambre olympique du Tribunal arbitral du sport (TAS) pour les Jeux de Salt Lake City. Après avoir passé son tour à Turin en 2006, M. Fortier est de retour au sein de la chambre olympique du TAS à Vancouver. «C'est la Cour suprême du mouvement olympique», dit-il.

(Montréal) À 74 ans, Yves Fortier réalise présentement un rêve de jeunesse à Vancouver: participer aux Jeux olympiques. Pas en ski alpin comme dans ses rêves d'enfance, mais comme juge du Tribunal arbitral du sport. Sa tâche est exigeante, mais entre deux litiges, l'un des avocats les plus réputés du Québec a droit aux meilleurs billets olympiques en ville.

Le curriculum vitae d'Yves Fortier est impressionnant. Probablement l'un des mieux garnis de la communauté juridique québécoise. Ambassadeur du Canada à l'ONU, président du Conseil de sécurité de l'ONU, président du conseil d'administration d'Alcan, président émérite de son cabinet Ogilvy Renault, récipiendaire du titre de meilleur avocat au monde en arbitrage international par le prestigieux magazine American Lawyer.

Et maintenant, à 74 ans, arbitre aux Jeux olympiques de Vancouver. «C'est un mandat très important dans ma vie professionnelle», précise Yves Fortier, associé au cabinet Ogilvy Renault à Montréal.

Durant les Jeux olympiques, Yves Fortier et ses neuf collègues du Tribunal arbitral du sport (TAS) entendent bien sûr les cas de dopage, qui constituent la moitié de leur charge de travail, mais aussi des questions de nationalité, d'admissibilité des athlètes et d'intégrité des équipements techniques. Les membres du TAS ne substituent pas leurs notes à celles des juges en patinage artistique ou encore leurs calculs à ceux des chronométreurs en patinage de vitesse. «Le rôle de l'arbitre du TAS n'est pas de vérifier le temps au chronomètre mais de vérifier si le chronomètre n'était pas entaché d'une irrégularité», illustre Yves Fortier.

Comment Yves Fortier, habitué aux litiges commerciaux de plusieurs milliards de dollars, s'est-il retrouvé à se pencher sur des cas de dopage et d'autres litiges du mouvement olympique? C'est la faute de son ami Richard Pound, avocat montréalais du cabinet rival Stikeman Elliott, qui est membre du Comité international olympique. À sa suggestion, Yves Fortier a offert ses services au TAS il y a un peu plus d'une décennie. Il est maintenant l'un de ses membres les plus aguerris, arbitrant trois ou quatre dossiers par année.

Outre la rapidité des délais, Yves Fortier ne voit pas beaucoup de différences entre ses fonctions au TAS à temps partiel et sa pratique en arbitrage international commercial à temps plein. «Si l'athlète est suspendu par sa fédération, il veut que son appel soit entendu le plus rapidement possible, dit Yves Fortier. Mais un différend, c'est un différend. Une partie dit blanc, l'autre partie dit noir.»

Au fil des ans, Yves Fortier a jugé plusieurs causes marquantes de dopage, notamment celle du sprinteur américain Tim Montgomery, ancien détenteur du record du monde au 100 mètres. Le dossier Montgomery a fait jurisprudence en droit sportif puisque le sprinter américain a été condamné pour dopage uniquement sur la base de témoignages. Il n'avait échoué aucun test antidopage. «Nous nous sommes basés sur les témoignages d'autres athlètes qui ont eu des conversations avec M. Montgomery au sujet de la prise de substances interdites», dit Yves Fortier.

Une deuxième expérience olympique

En 2002, Yves Fortier obtient la consécration dans le milieu juridique sportif: une nomination à la chambre olympique du TAS pour les Jeux de Salt Lake City. Après avoir passé son tour à Turin en 2006, Yves Fortier est de retour au sein de la chambre olympique du TAS à Vancouver. «C'est la Cour suprême du mouvement olympique», dit-il.

Les conditions de travail des arbitres de la chambre olympique sont particulières, surtout pour des avocats de renommée internationale. Ils ne sont pas rémunérés, doivent rester à moins d'une heure de route des salles d'audience, être disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et rendre leurs décisions en moins de 24 heures.

«Il y a beaucoup de piquant, dit Yves Fortier. C'est très stimulant professionnellement. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes qui participent aux Jeux olympiques s'y préparent toute leur vie. Ils espèrent remporter une médaille et ils comptent sur nous pour préserver l'intégrité et l'efficacité du système.»

En retour, les juges olympiques sont logés et nourris. Le CIO met à leur disposition un chauffeur et surtout, les meilleurs billets pour les compétitions sportives quand les juges ne siègent pas. C'est ainsi qu'à Salt Lake City, Yves Fortier a assisté au match de la médaille d'or de hockey masculin à quelques sièges du directeur de l'équipe canadienne, un certain Wayne Gretzky...

À 74 ans, Yves Fortier sait très bien que les Jeux de Vancouver seront probablement ses derniers. Celui qui, enfant, rêvait de participer aux Jeux olympiques en ski alpin n'a qu'un seul regret: que les pistes de ski à Vancouver soient situées à plus d'une heure des salles d'audience du TAS - et par conséquent interdites d'accès aux juges olympiques. «À Salt Lake City, le centre de ski était suffisamment près pour que nous puissions skier entre les audiences, dit-il. Je n'aurai pas cette chance à Vancouver.»

EL IDRISSEI ATTAQUE DESAULTY ET L'EQUIPE EN JUSTICE

RMC.fr - 18 févr. 2010

L'ex-entraîneur a déposé une assignation en diffamation au Tribunal de Grande Instance de Nanterre contre son ancien athlète et ses accusations de dopage parues en 2008 dans le quotidien sportif.

Hassan El Idrissi, entraîneur de demi-fond français dans les années 90-2000, a déposé plainte au début du mois de février devant le TGI de Nanterre à l'encontre de Stéphane Desaulty, un de ses anciens élèves, ainsi que le journal L'Equipe. En cause : l'entretien accordé par l'ex-spécialiste du 3000 m steeple au quotidien sportif, le 9 septembre 2008, dans lequel il met en cause son coach d'alors. Desaulty, condamné à quatre mois de prison avec sursis pour faux et usage de faux, après avoir acheté de l'EPO avec de fausses ordonnances, avait déclaré qu'El Idrissi l'avait initié au dopage. Ce dernier, aujourd'hui actif au sein de la fédération royale marocaine d'athlétisme, a eu deux de ses athlètes tombés pour dopage (Desaulty et Fouad Chouki), mais a bénéficié d'un non-lieu de la justice française. El Idrissi était encore l'entraîneur de Mounir Yemmouni aux Mondiaux d'Osaka en 2007. Le jugement est attendu pour le 21 ou 22 mars.

PATRICK SCHAMASCH : « LE CIO RESTE VIGILANT AVEC LA RUSSIE »

RMC.fr - 18 févr. 2010

Le directeur médical du CIO a répété que la Russie devait remettre de l'ordre dans sa politique de lutte contre le dopage.

« Il y avait des problèmes en Russie, il y a encore des problèmes qui persistent. Le président (Jacques Rogge) a rencontré les hautes instances politiques russes qui ont très bien compris la situation, le ministre des sports russe est ici, la nouvelle agence antidopage RUSADA a signé un accord avec l'agence norvégienne... Les choses se mettent en place, et encore une fois le CIO est très vigilant dans la mesure où les Jeux vont avoir lieu à Sotchi (2014). »

CONTROLES ANTI-DOPAGE : LE LABORATOIRE DEVIENT HI-TECH !

L'express.mu - 18 févr. 2010

C'est devant un parterre d'invités, dont, entre autres, le ministre de la Santé, Rajesh Jeeta, et le Dr Yves Bonnaire, directeur du Laboratoire des Courses Hippiques en France et membre de l'Advisory Council de la Fédération internationale des Autorités Hippiques, que le Mauritius Turf Club (MTC) a inauguré hier son laboratoire new look, situé à l'intérieur du Champ-de-Mars.

C'était aussi l'occasion pour les dirigeants du MTC, dont le président, Gilbert Merven, et le General Manager, Benoît Halbwachs, d'annoncer la récente acquisition, au coût de plusieurs millions de roupies, d'un nouvel appareil utilisant la technologie Orbitrap, l'une des techniques de pointe en analyse que le Mauritius Turf Club Laboratory (MTCL) utilisera cette saison. Un appareil qualifié de « magique » par le Dr Bonnaire, qui n'a pas caché son énorme satisfaction devant le travail que réalise le MTC en matière de contrôle anti-dopage, dont l'équipe est menée de main de maître par le chef chimiste Bertrand Baudot.

Rs 50 m d'équipements Pour le Dr Bonnaire, le MTC a fait un très bon choix que d'investir dans ce nouvel équipement qui dispose d'une très forte résolution permettant des recherches extrêmement précises. « Sa précision est 100 000 fois plus grande ! », explique le directeur du Laboratoire des Courses Hippiques en France, pour mieux le situer dans le monde des technologies anti-dopage.

De son côté, le président Gilbert Merven a fait remarquer que les équipements dont dispose en ce moment le MTCL valent quelque Rs 50 millions. « Notre laboratoire est un instrument scientifique considérable dans le domaine médico-légal », a-t-il dit avant de rappeler que le MTCL « a été placé sur la liste des labos de contre-expertise utilisés à la fois par France Galop et par le trot français ».

Quant au ministre Rajesh Jeeta, outre le fait qu'il ait fait part de son appréciation dans ce que fait le MTC dans sa lutte contre le dopage, il a, au nom du gouvernement, profité de l'occasion qui s'y prêtait, pour remercier le MTC pour son soutien il y a de cela deux ans quand éclata le scandale de la mélamine. Des tests approfondis avaient été, en effet, effectués par le MTCL sur une variété de produits importés de Chine.

ENTREVUE AVEC CHRISTIANE AYOTTE : LE DOPAGE, PLUS QU'UNE QUESTION DE DROGUES

APF - 19 févr. 2010

VANCOUVER – La professeure Christiane Ayotte, qui est directrice du laboratoire du contrôle de dopage de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), est à Vancouver avec une partie de son équipe pour la durée des Jeux olympiques. Elle a pris quelques minutes pour nous parler de son travail et de la question du dopage aux Jeux olympiques.

Quels sont les derniers préparatifs à faire juste avant un événement comme les Jeux olympiques?

Christiane Ayotte : Nous vérifions que tout fonctionne et qu'on a tout le matériel qu'on a besoin. Nous avons aussi des examens à passer. L'Agence mondiale antidopage nous a envoyé des échantillons dont il faut analyser le contenu, et ensuite, nous sommes corrects.

Quelles sont les nouveautés cette année pour qu'il y ait encore moins de cas de dopage?

C.A. : Pas de dopage, c'est impossible. Il peut y avoir certaines substances dopantes qui sont prises dans les mois avant la compétition, dont les effets sont encore présents au moment de la compétition, mais dont les traces ne sont plus présentes. Pour les Jeux d'hiver, les substances les plus surveillées sont celles qui sont associées au dopage sanguin et qui permettent ainsi un plus grand nombre de globules rouges, augmentant ainsi la quantité d'oxygène amenée au cerveau. C'est surtout dans les sports d'endurance que cela arrive.

Avez-vous aussi un rôle de prévention à jouer?

C.A. : Les laboratoires antidopage font l'analyse des échantillons et il y a des gens pour faire de l'éducation. Mais j'ai toujours considéré qu'il était de mon mandat et de ma responsabilité de non seulement faire de l'éducation pour les athlètes, mais aussi pour la population en général.

Je me dis que les athlètes sont nos fils et nos filles. Ces athlètes ne décideront pas de se doper à la veille de la compétition, mais c'est un processus mis en place dans les années de formation en plus jeune âge. Il faut aussi se regarder comme société dans laquelle il y a des tendances à adopter des conduites dopantes. Par exemple toujours penser qu'on a besoin d'une pilule, d'une injection, d'une chirurgie plastique.

Il y a aussi les boissons énergisantes, comme le Redbull, dans lesquelles il y a juste de la caféine et des cochonneries dont personne n'a besoin, sans en plus savoir quelle est la pureté de tout ça. Tous les suppléments nutritifs aussi : les gens pensent que ce n'est pas grave, mais tout ce qui est pris a un effet sur le corps. Ce n'est pas bénin et en plus ça coûte cher.

Les gens achètent des voitures et consultent des experts. Mais pour avaler quelque chose qui entre dans le corps, ils ne se posent pas de questions. Ça prouve l'ignorance des gens. Il y a vraiment une éducation de base à faire. Les gens qui nous vendent des produits nous aiment bien bêtes et ignorants.

Quelle est votre réaction à la vue d'athlètes qui se sont dopés, qu'ils soient connus ou non?

C.A. : Non seulement de la déception, mais une grande inquiétude. Ça fait 30 ans que ça arrive, alors ça veut dire que le message ne passe pas et ça m'inquiète énormément. Je n'aime pas l'hypocrisie, le mensonge et la dissimulation. Les athlètes n'ont pas le droit de faire n'importe quoi. Tu ne fais pas 100 000\$ ou 120 000\$ par année pour tricher.

En conclusion, Christiane Ayotte rappelle qu'il y a bien sûr une problématique scientifique qui est intéressante, mais qu'il y a aussi un aspect social et un rôle à jouer quant à la diffusion des connaissances, et c'est ça qui est important.

KOONS AUTORISE A COURIR

Sport.fr - 19 févr. 2010

Le fondeur néo-zélandais Benjamin Koons, interdit de compétition pendant cinq jours par la Fédération internationale de ski (FIS), a été autorisé à participer aux épreuves des jeux Olympiques 2010 à partir de vendredi, a annoncé vendredi la FIS.

Un contrôle sanguin a montré que son taux d'hémoglobine était repassé sous la limite de 17 grammes par décilitre tolérée par la FIS. Il avait été interdit de compétition car son taux dépassait cette limite.

Il ne s'agit pas officiellement d'une sanction pour dopage, mais d'une mesure de protection de la santé de l'athlète.

Koons était le troisième athlète interdit de compétition par la FIS lors des JO-2010.

Le Russe Niyaz Nabeev, spécialiste du combiné nordique, et le fondeur estonien Kaspar Kokk ont également reçu une interdiction de compétition de cinq jours, avant d'être autorisés à recourir.

La FIS a précisé avoir réalisé des contrôles sanguins sur 354 athlètes en huit jours.

1 363 CONTROLES DE DOPAGE

CIO (Communiqué de presse) - 19 févr. 2010

1 363 contrôles de dopage ont été effectués à ce jour dans le cadre du plus important programme de dépistage mené aux Jeux Olympiques d'hiver. 1 040 sont des contrôles urinaires et 323 des contrôles sanguins. Ils ont eu lieu du 4 au 18 février 2010. Les athlètes participant aux Jeux Olympiques de 2010 à Vancouver sont contrôlés par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et le comité d'organisation des Jeux (COVAN) sous l'autorité du CIO. Jusqu'ici, aucun athlète n'a été exclu de la compétition, mais une athlète a reçu un blâme.

Contrôles avant et après les compétitions

Les contrôles sont menés avant et après les compétitions. Sur les 1 363 contrôles effectués jusqu'à présent, 878 l'ont été avant les compétitions (632 prélèvements d'urine et 246 contrôles sanguins) et 485 après (408 prélèvements d'urine et 77 contrôles sanguins). Le CIO contrôle systématiquement les cinq premiers athlètes au classement plus deux concurrents choisis au hasard.

2 000 contrôles prévus

La procédure de dépistage du dopage pour les Jeux à Vancouver est la plus complète de l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver. L'augmentation du nombre de contrôles, de 700 à Salt Lake City et 1 200 à Turin à 2 000 à Vancouver, démontre clairement l'engagement pris par le CIO pour que les athlètes concourent en respectant les règles.

Qui fait quoi ?

En tant qu'organe dirigeant pour les Jeux Olympiques, le CIO délègue la responsabilité de la mise en œuvre des contrôles de dopage au comité d'organisation des Jeux (COVAN) et à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Le COVAN est responsable des contrôles à l'intérieur des sites olympiques, tandis que l'AMA, sous l'autorité du CIO, effectue les tests au Canada et partout ailleurs. Le CIO est seul responsable de la gestion des résultats.

Procédure sur place

Les postes de contrôle du dopage sont installés sur chaque site de compétition, dans chaque village olympique et sur les places des médailles. Environ 700 personnes interviennent tout au long de cette procédure, notamment le personnel de laboratoire, le personnel chargé de la collecte des échantillons, les escortes responsables de l'accompagnement des athlètes aux postes de contrôle du dopage ainsi que les coordinateurs. Un laboratoire temporaire accrédité par l'AMA est situé à l'anneau de Richmond, dans la ville de Richmond. Ce laboratoire est chargé d'analyser les échantillons prélevés par le COVAN tout au long des Jeux. Les analyses prennent entre 24 et 72 heures en fonction des tests pratiqués. La commission médicale du CIO est pour sa part chargée de superviser l'ensemble du processus de contrôle sur place, lequel est mené conformément aux Règles antidopage du CIO, au Code mondial antidopage, à la Liste des interdictions 2010 et aux Standards internationaux de contrôle.

CONTROLES ANTIDOPAGE : L'UCI MET PIERRE BORDRY HORS

Le Parisien - 19 févr. 2010

L'UCI a opposé une fin de non-recevoir à Pierre Bordry, président de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), sur sa proposition de contrôles supplémentaires lors de la prochaine édition de Paris-Nice, du 7 au 14 mars. L'UCI a prévu "un programme de contrôle tout à fait adéquat comprenant 95 contrôles, y compris inopinés", explique le président de l'UCI, Pat McQuaid, à son interlocuteur français dans un courrier reçu aujourd'hui : "Je ne vois pas de lacunes qui rendraient nécessaires 15 contrôles supplémentaires."

PETITE PIQURE DE RAPPEL POUR LES ESPOIRS DU CO

LaDépêche.fr - 20 févr. 2010

Ils sont la relève des joueurs professionnels du Castres Olympique, avec lesquels ils s'entraînent. La formation sportive des Espoirs du CO passe aussi par une sensibilisation aux dangers de la route, aux risques de la conduite comme de la consommation de stupéfiants et autres drogues. Dans ce cadre et pour la première fois, mercredi, 8 jeunes rugbymen ont passé la journée dans les locaux de la gendarmerie nationale de Castres, avenue Augustin-Malroux. Accompagnés notamment par Marie-France Fabre, chargée des études au centre de formation du CO, ils ont

REVUE DE PRESSE du 25 février 2010

été accueillis par le commandant Mathias Cazajous et sa compagnie : « C'est notre première action avec le club de rugby. Nous avons l'habitude d'intervenir dans les écoles, collèges et lycées pour sensibiliser les jeunes et toucher par là les parents. »

Outre la découverte de la caserne de gendarmerie et ses équipements, les rugbymen ont suivi deux sessions dans la journée. En matinée, trois heures ont été consacrées aux dangers de la route et à la conduite à tenir ; la présentation était assurée par le gendarme Didier Mosso, de la brigade motorisée de Castres. L'après-midi, la drogue et toutes les addictions (tous types de drogues répertoriées, les mélanges médicamenteux, le dopage) ont constitué le sujet majeur évoqué par le gendarme Jacques Tisserand, formateur relais antidrogue à la brigade de Saint-Sulpice. « Cette journée est importante car elle s'adresse à des sportifs, souligne Marie-France Fabre. Ils sont professionnels, ils ont un public, ils doivent se tenir de façon correcte. »

Informé et prévenir, tel était l'objectif de cette première journée, qui sera reconduite, à n'en pas douter : « Cette action est aussi idéale pour créer un échange avec les jeunes conducteurs. C'est l'occasion de tout se dire, de poser toutes les questions et de repartir en ayant appris quelque chose », insiste le commandant Cazajous.

L'AFLD NE LACHE PAS L'AFFAIRE

L'Equipe.fr - 20 févr. 2010

L'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) n'entend pas laisser à la seule UCI le soin de mener les contrôles antidopage sur le prochain Paris-Nice (7-14 mars). Malgré le souhait, exprimé vendredi dans une lettre, de l'Union cycliste internationale d'être le seul organisme habilité à mener les contrôles sur la prochaine "course au soleil", le président de l'AFLD, Pierre Bordry, estime que l'Agence mondiale antidopage (AMA) pourrait permettre à l'AFLD de procéder, elle aussi, à ses propres tests lors de l'épreuve.

«Selon le code mondial antidopage, les agences nationales peuvent demander à l'AMA de leur permettre de mener leurs tests, même pendant les épreuves internationales», a indiqué Bordry à l'agence de presse Reuters. Les tensions entre les deux organismes sont à leur comble depuis que l'AFLD a accusé les contrôleurs de l'UCI d'avoir fait preuve de trop de souplesse à l'égard de l'équipe Astana d'Alberto Contador et de Lance Armstrong lors du dernier Tour de France. Le mois dernier, l'UCI a indiqué qu'elle avait trouvé un accord pour procéder aux tests sur le prochain Tour sans l'AFLD.

LE BARÇA SANCTIONNE PAR L'UEFA

FootEspagnol.fr - 20 févr. 2010

L'UEFA a imposé au Fc Barcelone une amende de 30.000 euros pour ne pas avoir notifié un changement d'entraînement de la première équipe le 24 septembre passé. Les responsables de l'UEFA allaient réaliser des contrôles anti-dopage mais se sont retrouvés aux portes de la Ciudad Deportiva sans aucune chance de mener leur travail à bien. C'est la deuxième fois que le Barça est sanctionné pour un tel fait.

LA POLITIQUE ANTIDOPAGE EST COUTEUSE ET INEFFICACE (FIFA)

Le Parisien - 21 févr. 2010

La politique antidopage ciblant systématiquement les footballeurs individuellement coûte "30 millions de dollars (22 millions d'euros) par an" et est "inefficace", a affirmé Jiri Dvorak, le responsable de la commission médicale de la FIFA. M. Dvorak a indiqué qu'environ 10 cas sur 33.000 tests pratiqués annuellement pour un coût de 1000 dollars chacun, c'est-à-dire 0,03 %, s'avéraient positifs aux stéroïdes anabolisants. "Nous pensons que les contrôles individuels systématiques pendant et en dehors des compétitions de football sont réellement inefficaces. Les tests pratiqués à l'aveugle et à n'importe quel moment dans les équipes de l'élite offriraient un effet plus dissuasif".

LA FIFA CONNAIT MAL LES DROGUES D'AFRIQUE

RDS - 21 févr. 2010

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) s'inquiète que des joueurs pourraient utiliser des stimulants indétectables dérivés de la médecine traditionnelle africaine, lors du Mondial qui sera disputé cet été.

Le président du comité médical de la FIFA, Michel D'Hooghe, a mentionné à l'Associated Press qu'il désire que l'Agence Mondiale Anti-Dopage analyse certaines plantes qui pourraient offrir certains avantages aux athlètes.

« C'est très inquiétant, a avoué D'Hooghe. Je crois que certains produits sont indétectables et c'est une situation difficile. Certains produits peuvent offrir une action diurétique et un effet de stimulation.

Dans plusieurs pays d'Afrique, les plantes sont la principale source de « médicaments ». L'Umhlabelo, par exemple, est fait de feuille de Nidorella et peut aider les os et les muscles à guérir. L'Hoodia sert de supplément alimentaire, mais apporte aussi un surplus d'énergie.

« Si l'on connaît mal ces techniques médicales traditionnelles, comment peut-on affirmer contrôler la médication lors du Mondial? »

MAROC - PROJET DE LOI ANTIDOPAGE : 1 A 3 ANS DE PRISON ET 50 000 A 100 000 DH D'AMENDES

La Vie Éco - 22 févr. 2010

Un projet de loi antidopage est présenté au Parlement. Le texte veut prévenir, contrôler, interdire et sanctionner la pratique de dopage.

Au lieu d'une Agence nationale contre le dopage aux standards internationaux, le projet compte instituer une commission nationale présidée par un magistrat.

Le bodybuilding est le sport le plus touché par le dopage au Maroc. Certaines substances utilisées à fortes doses sont très dangereuses et peuvent entraîner la mort.

Mieux vaut tard que jamais. Ayant en effet pris du retard par rapport à d'autres pays pour se pourvoir d'une législation nationale de lutte contre le dopage, le gouvernement marocain met le paquet pour accélérer l'adoption du projet de loi 51-08 relative à «la lutte contre le dopage dans la pratique sportive» soumis au Parlement en juillet dernier. Le texte du projet est actuellement en examen devant la commission des affaires sociales de la première Chambre, et tout indique que son vote interviendra au plus tard lors de la session du printemps prochain. Il était donc plus que temps que le Maroc ait une loi régissant le domaine, non pas uniquement en raison de l'ampleur du phénomène dont quelques cas ont entaché l'image du pays sur la scène internationale, mais parce que le Maroc est signataire aussi des principales dispositions internationales en la matière, dont la Convention internationale de lutte contre le dopage entrée en vigueur le 1er février 2009, et le code de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Il lui restait l'essentiel cependant : une loi nationale en la matière, un laboratoire national de contrôle antidopage et une Agence nationale de lutte contre le dopage. Pour l'instant, les pouvoirs publics semblent d'abord vouloir se concentrer sur l'aspect législatif.

Comportant 40 articles, le projet actuellement à l'étude s'articule autour de cinq axes : prévenir, interdire, contrôler, sanctionner et instituer une Commission nationale dédiée à la lutte contre le dopage.

Des dérogations à l'interdiction de quelques substances selon des modalités réglementaires sont prévues par le projet de loi

Le volet prévention consiste à inciter fédérations, associations et sociétés sportives à mettre en place un programme annuel de sensibilisation et d'information. Il s'agira aussi de «contrôler toute substance et produit délivrés aux sportifs à titre de médicament, nourriture ou autres afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas des substances interdites». L'interdiction consiste, elle, à prohiber l'utilisation de substances «de nature à améliorer artificiellement les capacités du sportif». Lesquelles ? Là, le projet de loi laisse le soin à l'administration de les déterminer après la consultation de l'ordre des médecins et des organismes internationaux compétents en la matière. Mais il y aura des dérogations à cette interdiction puisque des sportifs peuvent être autorisés à utiliser des substances interdites à des fins thérapeutiques. Qui donne ces autorisations ? Le projet ne dit pas grand-chose à ce sujet non plus se contentant simplement d'édicter que les autorisations pour utilisation à des fins thérapeutiques (AUT) seront données, comme le stipule l'article 10, «selon des modalités réglementaires». Cela pose problème comme le signale l'Association marocaine de sensibilisation contre le dopage dans le sport (AMSDS) : «De telles autorisations doivent plutôt être données en conformité avec le troisième standard international. L'athlète marocain Jamal Chatbi, contrôlé positif lors des derniers championnats du monde, n'ayant pas eu cette autorisation, en a payé les frais». Rappelons que le troisième standard international est un texte annexe au code mondial antidopage créé par la Convention internationale antidopage de l'UNESCO qui date de 2005.

Quant au contrôle, il peut, selon l'article 12 du projet de loi, être effectué «dans tout espace sportif ou en dehors de celui-ci, à l'occasion ou en dehors de compétitions sportives, de manière inopinée ou programmée par

l'administration». Qui s'occupera de ce contrôle ? L'article 13 stipule : «Outre les officiers de la police judiciaire agissant dans le cadre des dispositions du code de procédure pénale, ce contrôle peut être effectué par des agents de l'administration, dûment assermentés et commissionnés à cet effet». Le quatrième volet du projet de loi est relatif à la Commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, laquelle sera chargée, selon l'article 23, de tout le travail de prévention, de contrôle et de lutte contre le dopage. Cet article se trouve aujourd'hui le plus objet à polémique notamment de la part de l'AMSDS. Le président de cette dernière, Lahcen Karam, estime qu'il vaut mieux créer une Agence nationale aux standards internationaux inspirés de l'Agence mondiale antidopage, au lieu d'une simple commission. Pour M. Karam, il faut que ce soit «une agence, avec un rôle de gendarme, dotée d'une semi indépendance du pouvoir exécutif, présidée par un magistrat et managée par un haut cadre du ministère de la jeunesse et du sport». Agence ou commission ? C'est le Parlement qui tranchera sur ce point. Le cinquième et dernier volet du projet de loi antidopage porte sur les sanctions qui seront infligées aux contrevenants à cette loi. Le projet de loi prévoit deux types de sanctions : disciplinaires et pénales (voir encadré). Ces dernières, qui peuvent aller de trois à quatre ans de prison et des amendes s'élevant jusqu'à 100 000 DH, sont considérées par certains parlementaires comme excessives et peuvent subir des amendements.

Plusieurs athlètes nationaux, dont Brahim Boulami, sont contrôlés positifs et suspendus au niveau international. La promulgation d'un loi antidopage répond-elle à un souci de s'aligner sur les standards internationaux ? Ou est-elle une urgence face à des pratiques de dopage trop répandu au Maroc ? En tout cas, au ministère de la jeunesse et du sport, on ne s'inquiète pas outre mesure, et le Maroc, contrairement à d'autres pays, serait relativement épargné. C'est du moins le point de vue du Dr Mohamed El Houmiri, chef de division de la médecine du sport au ministère. «Pour estimer réellement l'ampleur du phénomène, explique-t-il, il faut faire des prélèvements biologiques sur les sportifs, les faire analyser dans des laboratoires accrédités par l'Agence mondiale antidopage (AMA), et compter les cas positifs parmi les échantillons prélevés. Les cas révélés au Maroc sont isolés et sont le fruit de contrôles effectués par les Fédérations internationales au cours des manifestations sportives internationales».

Normal : les cas avérés sont, en l'absence d'une instance nationale, le résultat de contrôles effectués par des instances internationales au cours de compétitions mondiales. Les derniers cas en date de dopage que l'opinion publique a retenus avec désolation remontent au mois d'août 2009 à l'occasion des championnats du monde d'athlétisme organisés à Berlin. Il s'agit de Mariem Alaoui Selsouli, qui avait déclaré forfait pour la finale du 1 500 m et qui avait subi un contrôle antidopage positif à l'«erythropoïétine» (EPO recombinante) ou encore de Jamal Chatbi qui avait dû renoncer à la finale du 3 000 m steeple après avoir subi un contrôle positif à un anabolisant dénommé clenbuterol, à la veille de la compétition. Tous les deux ont été suspendus par la Fédération internationale d'athlétisme (FIA), la première pour deux ans, le deuxième pour trois ans. Une autre Marocaine, Saida Mehdi (800 m) a été suspendue par la même Fédération le 8 août 2009 toujours à cause d'un contrôle positif lors d'un meeting à Paris.

Rappelons que d'autres athlètes marocains ont subi le même sort. Parmi eux Hamid Ezzine (3 000 m steeple) suspendu pour une durée de 2 ans pour avoir manqué au contrôle antidopage. La même sanction pour contrôle positif ou de refus de se soumettre à des prélèvements a été prononcée contre les Marocains Aïssa Dghoughi, Rachid Ghenmouni et Abdelhadi Habassa. L'affaire du champion marocain Brahim Boulami remonte, elle, à 2002, quand le 15 août de cette année, à la veille du meeting «Weltklasse» à Zurich, il a subi un contrôle antidopage positif à l'erythropoïétine recombinante (r-EPO). Il fut alors suspendu pour une période de deux ans malgré ses dénégations.

Cette série, peu réjouissante, de cas de dopage de nos athlètes n'empêche pas le Dr El Houmiri de rester optimiste. Pour lui, plutôt que de parler de dopage, «il faut parler de conduites dopantes chez certains de nos sportifs souvent par ignorance». Cela veut-il dire que les Marocains se dopent sans avoir l'intention de le faire ? En tout cas, la substance la plus utilisée par nos sportifs, si l'on en croit le Dr El Houmiri, «serait par excellence le cannabis, sachant que cette substance est interdite seulement pendant la compétition et qu'elle est souvent consommée dans un cadre festif mais pas à visée de dopage. Le maâjoune, produit exclusivement marocain, contient de l'huile de cannabis, le principe actif du cannabis (la tétrahydrocannabinole), qui, une fois ingérée n'est éliminée que trois semaines plus tard». Cette version d'un soi-disant dopage à la marocaine ne semble pas pour autant convaincre tout le monde. A commencer par l'AMSDS qui pense que les sportifs marocains abuseraient de substances beaucoup plus dures, et le feraient souvent pour développer leurs performances physiques. Née en 2005 pour développer un sport clean de tout dopage, l'AMSDS a produit dans le cadre d'une stratégie de travail à moyen terme 2007-2012 un rapport, résultat d'investigations de terrain. Dix disciplines sont visées par cette stratégie, et selon M. Karam, le président de cette association, la première qui souffre du fléau du dopage serait le bodybuilding (la musculation). La situation serait d'autant plus alarmante dans ce sport que tous les âges sont concernés. On y consomme des substances mélangées à des colorants, et autres hormones de croissance, le tout emballé et vendu librement, sans parler des produits pharmaceutiques de contrebande à base de protéines ou d'hydrates de carbone vendus au marché noir. Plus que cela, «dans plusieurs salles de sport, il y a des jeunes qui consomment en toute impunité des hormones en guise de compléments alimentaires destinés à l'origine aux animaux, comme les chevaux et les chiens». Plus grave : quelques outils comme la seringue sont utilisés pour se doper, ce qui constitue un risque de contamination au sida et à l'hépatite virale. Le domaine de l'athlétisme, bien qu'avec une moindre ampleur, n'est pas épargné par des pratiques de dopage selon M. Karam. «C'est le deuxième sport qui en est le plus touché au Maroc», dit-il. Toutes ces

REVUE DE PRESSE du 25 février 2010

substances dopantes, cannabis, anabolisants, diurétiques ou autres entraînent le même résultat : un danger, sinon plusieurs, sur la santé. Ces dangers, confirme M. El Houmiri, sont variés «et ce, en fonction de la substance consommée, de la dose, de la fréquence de consommation, de l'état de santé du sportif ... Cela va de quelques troubles mineurs jusqu'à la mort en passant par les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète sucré, les dysmorphies, les troubles morphologiques, etc».

L'association a d'ailleurs saisi en septembre dernier le Conseil supérieur des oulémas pour une fatwa sur le caractère haram du dopage. Et elle vient de saisir également le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) pour un avis sur la question.

Dispositions : Six mois à un an de prison pour les sportifs qui refuseront de se soumettre aux examens

Selon l'article 13 du projet de loi, ce sont les officiers de police judiciaire agissant dans le cadre des dispositions du Code de procédure pénale, les agents de l'administration assermentés et commissionnés à cet effet, qui seront chargés du contrôle antidopage. Ces agents font effectuer, selon le cas, par des médecins ou des vétérinaires, agréés à cet effet, des prélèvements d'échantillons biologiques, urinaires ou sanguins, sur les sportifs ou sur les animaux utilisés dans le sport, destinés à mettre en évidence l'utilisation des méthodes prohibées ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites.

Outre les sanctions disciplinaires, le projet prévoit des sanctions pénales drastiques contre les contrevenants à cette loi. Ainsi l'article 36 stipule : «Est puni d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 10 000 à 50 000 DH ou de l'une de ces deux peines seulement, le fait de s'opposer à l'exercice des fonctions dont sont chargées les agents et les médecins». De même le projet punit d'un emprisonnement de un à trois ans et d'une amende de 50 000 à 100 000 DH ou de l'une de ces deux peines seulement, le fait de prescrire, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer à un joueur ou athlète licencié ou à un animal utilisé dans le sport une substance ou une méthode interdites.

Le même projet institue une «commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage». Sa présidence sera confiée à une personnalité désignée par décret, elle sera composée de cinq représentants de l'administration et de cinq personnalités représentant le secteur privé, dont trois doivent être compétents dans les domaines de la pharmacologie, la toxicologie et de la médecine du sport. Les deux autres sont des personnalités qualifiées dans le domaine du sport dont un membre du Comité national olympique marocain.

100 000\$ POUR LES TESTS ANTI-DOPAGE

RMC.fr - 22 févr. 2010

La Fifa débute dans un peu plus d'un mois les tests anti-dopage avant la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud. Dès le 10 avril, la commission médicale de la Fifa débutera sa série de tests antidopage inopinés. Il s'agira de tests urinaires et sanguins effectués en et hors compétition dès l'arrivée des équipes sur le sol sud-africain. Les équipes ont jusqu'au 22 mars pour communiquer à la FIFA leur emploi du temps. Chaque série de tests concernera huit joueurs de chaque équipe. Les analyses seront ensuite faites dans un laboratoire de Bloemfontein. S'il y aura donc au moins 256 prélèvements pour les 32 équipes qualifiées pour le Mondial, la Fifa se réserve toutefois le droit d'en faire beaucoup plus. Le coût global de ces tests antidopage sera d'environ 100 000 dollars.

WAKEFIELD: NEWTON REMERCIE

Rugbyrama.fr - 22 févr. 2010

Le club de rugby à XIII de Wakefield a annoncé ce lundi avoir mis fin avec effet immédiat au contrat de son talonneur Terry Newton, qui a admis avoir utilisé de l'hormone de croissance humaine (HGH).

Cette décision met probablement fin à la carrière de l'ancien international britannique âgé de 31 ans, qui risque également une suspension de deux ans. Newton avait été contrôlé positif en stage d'avant-saison et suspendu mercredi par l'agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD).

Le talonneur, qui compte 15 sélections avec la Grande-Bretagne, est le deuxième joueur important du championnat britannique de rugby à XIII à être contrôlé positif au cours des neuf derniers mois. L'avant de Wigan et de l'équipe d'Angleterre Gareth Hock purge actuellement une suspension de deux ans après avoir été contrôlé positif à la cocaïne.

JACQUES ROGGE FAN DE SIMON AMMANN

TSR.ch - 25.02.2010

Jacques Rogge, président du Comité international olympique, s'est dit "impressionné" par les deux médailles d'or décrochées en saut à skis à Vancouver par Simon Ammann, qualifiant le Suisse de "grand champion" et d'athlète "unique".

Le président de Comité international Olympique Jacques est un fan de Simon Ammann.

Répondant à une question de l'AFP lui demandant qui, pour lui, est l'athlète marquant des Jeux de Vancouver, Rogge a répondu "qu'il est encore trop tôt pour le dire", avouant toutefois avoir "été impressionné par Ammann".

"Remporter deux médailles d'or huit ans après (le doublé de) Salt Lake City, c'est quelque chose de fantastique. Nous nous trouvons ici face à quelqu'un qui résiste au temps", a dit Jacques Rogge.

"Il est parvenu à s'adapter"

Simon Ammann est entré dans l'histoire avec 4 titres olympiques. [Keystone] "En saut à skis, l'aérodynamisme est tellement important. Il remporte deux titres en 2002 et huit ans plus tard, alors que son corps a changé, que les équipements ont changé et que les règlements ont été modifiés, il gagne encore en parvenant à s'adapter", a déclaré le président du CIO.

"C'est le signe d'un grand champion, exceptionnel. Il est unique", a poursuivi le Belge qui avoue apprécier les athlètes qui s'inscrivent dans la durée. "Car cela demande d'énormes qualités d'endurance, de persévérance et beaucoup de sacrifices. Ce sont des personnes qui gardent la flamme, qui ont toujours faim de victoires. Un athlète qui n'a plus faim, il ne gagne pas", a conclu Rogge.

"JAMAIS VU UNE VILLE S'EMBRASER DE LA SORTE"

Jacques Rogge a qualifié mercredi l'organisation des JO de "très très bonne" et s'est dit impressionné par "l'ambiance dans Vancouver" indiquant n'avoir "jamais vu une ville s'embraser de la sorte" lors de Jeux d'hiver.

- Comment qualifier l'organisation de ces JO à quatre jours du terme ?

JACQUES ROGGE: Elle est très très bonne. Cela sera fortement souligné dans mon discours de clôture. Les athlètes sont heureux. Le public est bouillonnant. Les infrastructures sont bonnes. Les transports fonctionnent. Je suis ravi des audiences TV qui sont supérieures à ce qu'elles étaient à Salt Lake (ndlr: pratiquement dans le même fuseau horaire il y a huit ans). Mais le plus important, c'est l'enthousiasme des gens de cette ville. Vancouver est pleine à craquer de gens heureux. Je n'avais jamais vu une ville embraser des JO d'hiver de cette manière. Sydney (JO-2000) était certes du même niveau. Mais on ne peut pas comparer les JO d'été avec ceux d'hiver. Lillehammer (Jeux d'hiver 1994), c'était superbe aussi mais la ville n'a pas le même profil.

- Un athlète vous a-t-il particulièrement marqué depuis le début des JO?

JACQUES ROGGE: C'est trop tôt pour le dire. Je dois pourtant avouer que Simon Ammann m'a impressionné. Remporter deux médailles d'or huit ans après Salt Lake City, c'est quelque chose de fantastique. Nous nous trouvons ici face à quelqu'un qui résiste au temps. En saut à skis, l'aérodynamisme est tellement important... Il remporte deux titres en 2002 et huit ans plus tard, alors que son corps a changé, que les équipements ont changé, que les règlements ont été modifiés, il gagne encore.

- La réussite des JO passe-t-elle par le succès des athlètes du pays hôte?

JACQUES ROGGE: Bien sûr, c'est important. Ces Jeux ont débuté dans des circonstances difficiles avec la mort tragique du lugeur géorgien Nodar Kumaritashvili. Cela a été pesant pour les Canadiens aussi. Mais la première médaille d'or canadienne d'Alexandre Bilodeau (en freestyle) a complètement lancé les Jeux. Ce fut le début de la joie pour les Canadiens.

- Les résultats des athlètes canadiens sont pourtant décevants, malgré les millions de dollars investis dans le programme "Own the podium" (s'approprier le podium). Un échec?

JACQUES ROGGE: Non. Les Canadiens ne doivent pas être déçus. Le Canada aime le sport, possède l'expertise du sport, la base démographique d'une grande nation. Et pour parvenir à réaliser son potentiel, il faut des investissements. "Own the podium" était à coup sûr une bonne idée qui aura aussi des répercussions après les Jeux. Le Canada a déjà six médailles d'or. Avoir déclaré vouloir terminer premier au classement des nations était peut-être un petit peu ambitieux. Les Etats-Unis et l'Allemagne semblent hors de portée mais le Canada peut toujours rêver de podium. Je dis aux Canadiens: ne soyez pas déçus. Terminer sur le podium serait un bon résultat.

- Il n'y a pas encore eu de cas de dopage révélé sur ces Jeux. C'est encourageant ?

JACQUES ROGGE: Je suis réaliste, je ne suis pas naïf. Attendons d'avoir les résultats définitifs après les Jeux avant de nous réjouir. Je suis heureux... pour le moment. Si les auto-transfusions sanguines ne sont pas encore décelables, cela va venir. Des produits dopants qui ne sont pas encore connus aujourd'hui seront identifiés plus tard. Je rappelle

que nous gardons les échantillons durant huit ans pour qu'ils puissent faire l'objet de nouveaux tests.

- Ce sont vos derniers Jeux d'hiver comme président du CIO. Cela procure une émotion particulière?

JACQUES ROGGE: Je ne suis pas un type +émotionnel+. Je sais que mes jours sont comptés mais c'est comme ça. Douze ans, deux mandats, c'est suffisant pour imprimer sa marque et imprimer sa vision de l'olympisme.

TUNISIE : SIGNATURE A L'IPSI DE LA CONVENTION ENTRE L'ANAD ET 4 INSTITUTS SUPERIEURS

Audinet Conseil - 25 Février 2010

Afin d'augmenter sa notoriété, d'inculquer une culture antidopage, de promouvoir les causes nobles du sport équitable, d'un corps et d'un esprit sains... Et pour sensibiliser les sportifs aux risques du dopage, l'ANAD a donné une grande importance dans son plan d'action de l'année 2010 au volet communicationnel.

Outre la grande campagne de sensibilisation, l'Agence vient de signer au début de cette semaine une convention de partenariat originale avec plusieurs instituts supérieurs. : Institut supérieur d'arts et techniques de cinéma de Gammarth, Institut supérieur des beaux-arts de Tunis, Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI) et l'Institut supérieur d'arts de multimédia de la Mannouba.

Cette convention permet aux étudiants essentiellement des beaux-arts et des sciences de la communication, de réaliser des productions audiovisuelles de toutes sortes ou d'écrire des articles de presse valorisant les différentes actions du programme national de lutte contre le dopage et incitant les jeunes à adhérer à cette action juste et noble. Cette convention permet par ailleurs à l'ANAD, de consolider l'action de sensibilisation envers les étudiants par le biais de séances d'animation, afin d'affiner leurs connaissances en matière de dopage.

Pour encourager les étudiants à participer aux dites productions et articles, ceux là feront l'objet de concours de la meilleure production audiovisuelle de l'ANAD et du meilleur article écrit pour sensibiliser les lecteurs. Des prix seront bien sur décernés aux jeunes lauréats. Notons que ces derniers trouveront toute l'aide logistique et matérielle nécessaire afin de réaliser au mieux leurs projets.

Signalons que la cérémonie de la signature de la convention a eu lieu à l'IPSI, en présence de la directrice générale de l'ANAD, Dr Zakia Bartagi, Zohra Gharbi (IPSI), Sami Aamer (ISBAT), Chiraz Laatiri (ISAM) et Hammadi Bouabid (ESAC), doyens des différents instituts supérieurs concernés, de nombreuses stars venues soutenir cette cause, dont les sportifs Mohamed Gammoudi, Zied Tlemcani, Aniss Lounifi, Hend Chaouch, Mahmoud Ouertani, Mongy Bhar, Fethi Labaied, ainsi que les artistes Jouda Najah, Olfa Baouab, Mohamed Ali Ben Jomâa et Wajdi Mascot.

C'est donc dans un esprit de partenariat constructif et une ambiance d'échange entre les étudiants et les nombreuses personnalités présentes, que ce rendez-vous s'est déroulé.